

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIETE



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 23 JUIN 2016 ESPACE CHARENTON – 237, rue de Charenton – 75012 PARIS

L'an deux mille seize, et le vingt-trois juin, à 18 heures, les adhérents de l'association se sont réunis en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, 237 rue de Charenton à Paris, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Suite à des incidents aux tables d'émargement, M. Henri Contival, vice-président de l'ARC, informe l'assemblée que certains adhérents ont présenté des pouvoirs non valables car contraires aux dispositions de l'article 19 des statuts, et, de ce fait, qu'il est obligé de demander à la commission d'émargement de recompter les pouvoirs valables. Il informe l'AG que la séance sera ouverte après validation des pouvoirs et des émargements et après communication du nombre de présents et représentés.

Au préalable, il informe l'assemblée qu'il assurera les fonctions de président de séance du fait de l'absence du Président de l'association. Il demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à la présence d'un huissier. Aucun adhérent ne s'oppose ; il communique donc le nom des membres du CA présents à la tribune et informe également de la présence de Maître SADONE (huissier), de maître HYMCZAK Dawid (avocat), de M. BOUJJAT Younes (expert-comptable de l'ARC), de M. Pierre DEVOS (commissaire aux comptes de l'ARC) et de M. Emile HAGEGE (Directeur Général de l'ARC).

Le responsable de la commission d'émargement lui remet une liste de boîtier avec des droits de vote non valables. Il appelle les adhérents possédant les boîtier **1210-1214-1221-1240-1117-1008-1065-906-1257-1259** pour leur demander de rendre les cartons avec le nombre de voix en leur possession, et afin de leur redonner les cartons valides. Il les informe aussi que leurs boîtier comprendront le nombre de voix réellement acceptées par la commission, conformément aux statuts. Au premier rappel, le boîtier **1210** ne s'étant pas fait connaître, le président de séance redemande au porteur de ce boîtier de se signaler. A ce moment, M. BOUILLET Jean-Claude déclare qu'il est le porteur de ce boîtier.

Après ces différents décomptes, le nombre de voix des adhérents présents et représentés est de 472. Monsieur CONTIVAL déclare la séance de l'assemblée générale mixte ouverte à 19h45.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les rapports du Conseil d'administration ;

BZ HC

- les rapports du Commissaire aux comptes
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux adhérents, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que l'association a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions à caractère extraordinaire :

- Approbation de la modification du dernier paragraphe du point « droit d'admission aux assemblées – pouvoirs – majorités » de l'article 19 des statuts, proposée par le conseil d'administration, avec application immédiate ;
- Approbation des autres modifications des statuts proposées par le Conseil d'administration.

Décisions à caractère ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice 2014 (suite à l'annulation de l'AG d'octobre 2015 par la justice)
- Approbation du rapport d'activité concernant l'année 2015
- Approbation du rapport financier concernant l'année 2015
- Approbation des comptes de l'exercice 2015 et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2016
- Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2016
- Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2017
- Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 avec fixation des cotisations
- Élection des membres du Conseil d'administration (nombre de candidats du collège des adhérents collectifs 11, nombre de candidats du collège des adhérents individuels 1 – suivant la décision du Conseil d'administration du 25 avril 2016. Deux minutes maximum de présentation par candidat(e) et votes)

a) Décisions à caractère extraordinaire

Le président de séance donne des explications à l'assemblée sur le déroulement des votes concernant la première résolution vote « avec les cartons » à main levée et, dans le cas où celle-ci est adoptée, vote avec le boîtier électronique pour les suivantes :

1- Approbation de la modification du dernier paragraphe du point « droit d'admission aux assemblées- pouvoirs - majorités » de l'article 19 des statuts, proposée par le conseil d'administration, avec application immédiate.

Vote à la majorité des deux tiers

Après lecture par le président de séance des modifications des statuts concernés, le débat est ouvert et, après celui-ci, il informe l'assemblée que ce vote se fera. Le carton bleu servant pour les votes de cette résolution.

Il déclare le vote ouvert. Il demande à maître SADONE de constater ce vote.
Pour les contre : « levez la main ». Les cartons étant levés, un membre de la commission passe les ramasser et les dépose dans une boîte marquée « **contre** » ; pour les abstentions : levez la main, le personnel passe ramassez les cartons et les dépose dans une boîte appelée « **abstention** ».

Ces deux cartons sont ramenés à la tribune sous contrôle de l'huissier et le comptage des pouvoirs est fait. Maître SADONE validant le comptage, le président annonce le résultat.

Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la proposition de modification du dernier paragraphe du point « droit d'admission aux assemblées – pouvoirs – majorités » de l'article 19 des statuts et après en avoir délibéré, approuve cette modification statutaire et décide de son application avec effet immédiat.

Abstention : 1

Contre : 46

Pour : 425

Cette résolution est adoptée.

Le président demande de noter l'heure de cette décision et, celle-ci prenant effet immédiat, il informe l'assemblée que les autres votes se feront avec le boîtier électronique, remis aux adhérents lors de l'émargement en présence de l'huissier et de l'avocat. Il demande à maître SADONE de faire une vérification aléatoire des boîtiers. Maître SADONE effectue le test avec trois boîtiers prélevés dans la salle : « pour » appuyant sur le 1 ; « contre » appuyant sur le 2 et « abstention » appuyant sur le 3 et confirme la validité des résultats.

2- Approbation des autres modifications des statuts proposées par le Conseil d'Administration

Vote à la majorité des deux tiers

Après lecture par le président de séance des autres modifications, le débat est ouvert. A la fin du débat, il informe les présents que le vote se fera en une fois des boitiers électroniques ; « pour » appuyant sur le 1 ; « contre » appuyant sur le 2 et « abstention » appuyant sur le 3, et, après celui-ci, le président déclare le vote ouvert. L'assemblée voit les résultats qui s'affichent sur trois écrans. Le président annonce les résultats :

Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des autres propositions de modification des statuts présentées par le Conseil d'administration et après en avoir délibéré, approuve ces modifications statutaires et décide de leur entrée en vigueur à l'issue de l'assemblée générale.

Pour : 411

Contre : 40

Abstention : 4

La résolution est adoptée.

b) Décisions à caractère ordinaire

3 – Approbation des comptes de l'exercice 2014

Vote à la majorité simple pour toutes les résolutions

Le président donne la parole au trésorier, M. DOUNIOL Pierre qui explique que les tableaux sont exactement à l'identique des tableaux donnés à l'AG du 18 juin 2015. Il répond aux questions de différents adhérents.

Le président déclare le vote ouvert.

En renouvelant la consigne, « pour » appuyant sur le 1 ; « contre » appuyant sur le 2 et « abstention » appuyant sur le 3.

Les résultats s'affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, à nouveau, la lecture du rapport financier du Conseil d'administration de l'exercice 2014 et après en avoir délibéré, approuve les comptes clos au 31 décembre 2014.

Pour : 389

Contre : 34

Abstention : 11

La résolution est adoptée.

4 – Rapport d’activité concernant l’exercice 2015

Le président donne la parole au Directeur Général de l’ARC, M. HAGEGE Emile. Celui-ci commente toutes les actions menées par l’ARC sur l’année 2015. Le président ouvre le débat. A la fin de celui-ci, il déclare le vote ouvert.

Les résultats s’affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

Résolution

L’Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d’activité du Conseil d’administration concernant l’exercice 2015 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Pour : 376

Contre : 23

Abstention : 1

La résolution est adoptée.

5 – Rapport financier concernant l’exercice 2015

Le président donne la parole au trésorier Pierre DOUNIOL qui explique le tableau joint pour information aux adhérents, présenté sous l’ancienne forme comptable (identique à 2014). Le trésorier explique la raison de la provision des 300 000 € qui est une obligation liée à une estimation des risques éventuels

Le président donne ensuite la parole à l’expert-comptable, M. BOUJJAT Younes, qui explique les tableaux comptables avec la nouvelle méthode imposée par le commissaire aux comptes.

Le président donne ensuite la parole au commissaire aux comptes, M. DEVOS Pierre, qui confirme que les comptes sont certifiés et la raison du changement de méthode. Le président ouvre le débat. A la fin de celui-ci, il déclare le vote ouvert.

Les résultats s’affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

Résolution

L’Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d’administration concernant l’exercice 2015 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Pour : 419

Contre : 29

Abstention : 2

La résolution est adoptée.

5.1 – Approbation des comptes de l’exercice 2015 et quitus aux administrateurs

L’assemblée générale ayant été informée par les précédents intervenants, MM. DOUNIOL Pierre, BOUJJAT Younes et M DEVOS Pierre, des comptes de l’exercice 2015

Le président ouvre le débat. A la fin de celui-ci, il déclare le vote ouvert.

Les résultats s'affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration concernant l'exercice 2015 et des rapports du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, approuve ces comptes qui se soldent par un résultat déficitaire de 141.569 €. L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs quitus entier de leur gestion.

Pour : 360

Contre : 52

Abstention : 25

La résolution est adoptée.

5.2 – Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2015 de 141.569 € au compte « report à nouveau »

Le président ouvre le débat. A la fin de celui-ci, il déclare le vote ouvert.

Les résultats s'affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

Résolution

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du conseil d'administration d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2015, d'un montant de 141569 € au compte « report à nouveau ». En conséquence, le compte « report à nouveau » sera majoré de 141569€.

Pour : 388

Contre : 35

Abstention : 23

La résolution est adoptée.

6 – Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2016

Le président donne la parole au Directeur Général de l'ARC, M. HAGEGE Emile. Celui-ci commente toutes les actions menées par l'ARC sur l'année 2016.

Le président ouvre le débat. A la fin de celui-ci, il déclare le vote ouvert.

Les résultats s'affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions proposé par le Conseil d'administration concernant l'exercice 2016 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Pour : 413

Contre : 23

Abstention : 6

La résolution est adoptée.

BZ HC

7 – Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2016

Le président de séance, M. Henri CONTIVAL, explique à l'assemblée que le budget 2016 n'a pas fait l'objet d'une présentation et d'un vote lors de l'AG du 18 juin 2015. Pour respecter la forme, le budget 2016 est soumis à l'assemblée afin d'être validé. Le trésorier M. Pierre DOUNIOL explique le tableau correspondant.

Le président ouvre le débat. A la fin de celui-ci, il déclare le vote ouvert.

Les résultats s'affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel proposé par le Conseil d'administration concernant l'exercice 2016 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Pour : 391

Contre : 24

Abstention : 3

La résolution est adoptée.

8 – Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2017

Le président donne la parole au Directeur Général de l'ARC, M. HAGEGE Emile. Celui-ci commente toutes les actions que l'ARC mènera pour l'année 2017.

Le président ouvre le débat. A la fin de celui-ci, il déclare le vote ouvert.

Les résultats s'affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions proposé par le Conseil d'administration concernant l'exercice 2017 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Pour : 381

Contre : 33

Abstention : 13

La résolution est adoptée.

9 – Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 et fixation du montant des cotisations

Le président donne la parole au trésorier Pierre DOUNIOL qui explique le tableau joint.

Le président ouvre le débat. Un participant demande pourquoi les cotisations ne diminuent pas. Le président lui répond que cette proposition est utopique sachant que les résultats de l'exercice 2015 sont de 27 000 € et qu'en prenant une hypothèse de diminution de la cotisation de la valeur moyenne d'un lot (5 € par lot), le manque de rentrées financières serait de 50 000 €.

Puis, le président déclare le vote ouvert.

Les résultats s'affichent sur les écrans, le Président annonce les résultats :

B2 HC

Résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel ainsi que de la fixation du montant des cotisations proposées par le Conseil d'administration concernant l'exercice 2017 et après en avoir délibéré, approuve ce document et ces cotisations.

Pour : 417

Contre : 30

Abstention : 5

La résolution est adoptée.

Le président prend la parole et indique à l'assemblée générale qu'il va donner plusieurs informations avant de procéder à l'élection des futurs membres du conseil d'administration :

- 1) Certains membres du conseil d'administration (9) ont fait l'objet, pendant plus d'un an, d'allégations portées par M. BOUILLET, Mme EVRARD et M. MORTIER sur leur site internet et qui affirmaient que les autres membres du conseil d'administration étaient subordonnés à la direction de l'ARC. M. CONTIVAL a rappelé que ces allégations affectaient l'intégrité des autres membres du conseil d'administration.
- 2) M. CONTIVAL informe l'assemblée que M. BOUILLET, M. MORTIER et Mme. EVRARD avaient demandé une enquête au Procureur de la République le 8 juin 2015 sans en avoir averti les autres membres du CA et sans prévenir les adhérents lors de l'AG du 18 juin 2015. M. CONTIVAL lit à l'assemblée générale un extrait du courrier reçu à l'ARC dans lequel le Procureur, après enquête, considère que le dossier n'apporte pas de preuve et donc est classé « sans suite ».
- 3) Le président de l'ARC, M. ANDRIEUX Gérard, suite à leurs nombreuses allégations, sur leur site internet, leur avait demandé de mettre un droit de réponse, ce qu'ils ont refusé de faire.
- 4) Bien que les adhérents se soient déplacés et ont passé plus de 4 heures à choisir leur statuts et à valider les comptes et les objectifs de leur association ,M BOUILLET,MORTIER et Mme EVRARD avait déjà fait assigné l'ARC en justice le 30 juin en référé avec pour objectif de faire invalider les CA auxquels ils avaient participé pour la préparation de la présente assemblée ce qui entraînerait ipso-facto l'invalidité de la tenue de cette dernière, et de faire nommer un administrateur judiciaire au prétexte qu'un risque de redressement pèserait sur l'association, de l'ordre de 530.000 euros. Monsieur CONTIVAL précise que le montant visé par le site internet de MM BOUILLET et MORTIER et de Mme EVRARD est de 750.000€, ce qui constitue visiblement un montage visant à décrédibiliser l'équipe dirigeante en place, le Procureur ayant classé l'enquête.

10 – Election des membres du Conseil d'administration

Le président explique à l'assemblée la procédure mise en place concernant l'élection des membres du conseil d'administration : « Je vais appeler à la tribune chaque candidat afin qu'il se présente à l'assemblée générale concernant ses motivations ; je rappelle à chacun que cette présentation doit ne pas excéder deux minutes. Lorsque tous les candidats se seront présentés à la tribune devant l'assemblée générale, le

BZ HC

vote sera ouvert par collège et nominatif, dans l'ordre du tableau joint et du slide présenté à l'écran. »

Le président va appeler chaque nom et ouvrir le vote après l'appel de celui-ci, les membres de l'assemblée générale appuieront sur leur boîtier électronique sur le « 1 » pour voter, par candidat, s'ils le souhaitent, et le nombre de voix sera comptabilisé. Le président procède à l'appel nominatif de chaque candidat. Concernant le président ANDRIEUX, il précise que ce dernier est absent pour cause d'hospitalisation, il se présente à l'élection. A l'appel de son nom, M. BOUILLET se présente à la tribune accompagné de Mme. EVRARD et de M. MORTIER. Mme. EVRARD prend la parole. Après plus de deux minutes le président reprend la parole. Un adhérent répond à Mme. EVRARD qu'il ne comprend pas que 3 administrateurs passent leur temps à nuire à l'ARC.

M. BOUILLET, M. MORTIER et Mme. EVRARD retirent leurs candidatures.

Pour l'élection des membres du collège collectif, les résultats, constatés par huissier, sont les suivants :

Gérard ANDRIEUX (253 voix), CALLIES Emmanuel (294 voix), CONTIVAL Henri (296 voix), DENIE Marie-Paule (299 voix), DOUNIOL Pierre (299 voix), DUCHAUSSOY Michelle (273 voix), MATON Christian (266 voix), MICHAUD-JEAN Françoise (293 voix), OUDOT Maurice (282 voix), SCHNEIDER (318 voix), WATTIAUX Jeanine (240 voix), NICOU (181 voix).

Sont élus les 11 administrateurs suivants au titre du collège des adhérents collectifs : ANDRIEUX Gérard, CALLIES Emmanuel, CONTIVAL Henri, DENIE Marie-Paule, DOUNIOL, DUCHAUSSOY Michelle, MATON Christian, MICHAUD-JEAN Françoise, OUDOT Maurice, SCHNEIDER Arnaud, WATTIAUX Jeanine.

Pour l'élection des membres du collège individuel, les résultats, constatés par huissier, sont les suivants :

Mme. BELHADI Zahia (61 voix), M. DELHOMME (35 voix), Mme. BOUISSET (5 voix), M. LE HYARIC (9 voix).

Est élu l'administrateur suivant au titre du collège des adhérents individuels :

Mme. BELHADI.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le président déclare la séance close à 22h45.

La secrétaire



Le président



